

**Arrêté portant application de l'article 649 de la loi n° 2012-31
du 31 décembre 2012 portant Code général des Impôts****LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

Vu la Constitution,

Vu la loi organique n° 2001- 09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances notamment en son article 6 ;

Vu la loi n° 2012-31 du 31 décembre 2012 portant Code général des Impôts ;

Vu la loi n° 2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques ;

Vu le décret n° 2011-1880 du 24 novembre 2011 portant Règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-719 du 30 juin 2008 relatif aux communications électroniques pris pour l'application de la loi 2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques ;

Vu le décret n° 2008-720 du 30 juin 2008 relatif à la certification électronique pris pour l'application de la loi 2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques ;

Vu le décret n° 2013-1218 du 1^{er} septembre 2013 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2013-1223 du 02 septembre 2013 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2013-1225 du 04 septembre 2013 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministres ;

Vu le décret n° 2013-736 du 07 juin 2013 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances, modifié ;

Vu l'arrêté n° 000591 du 02 février 2009 portant organisation de la Direction générale des Impôts et des Domaines, modifié ;

Vu l'arrêté n° 010641 du 08 juillet 2013 portant organisation de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.